



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Luc BENARD, Pauline ARMYNOT, Amélie PLAULT, Lydie QUENET, Chantal MORELLO, Jérémie RAVEZ, Julie BARBEILLON-DEME, Yannick LETELLIER, Roger DELEGLISE et Jonathan BARBIER.

Absents : Sophie RICHARD

Secrétaire de séance : Olivier IBARRA

Approbation du procès-verbal du lundi 3 novembre 2025

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 3 novembre 2025.

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Ordre du Jour

1- Convention d'offre de concours pour la réalisation des travaux d'extension de l'école publique François PINAULT

Points divers

1- CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE FRANÇOIS PINAULT

Rapporteur : Vincent MELCION

L'offre de concours est un contrat unilatéral par lequel une personne publique ou privée s'engage à apporter volontairement une contribution en argent ou en nature à une collectivité publique, pour la réalisation de travaux publics.

M. François Pinault propose à la commune de financer et faire réaliser l'intégralité des travaux d'extension et de réaménagement de l'école publique François Pinault tels que définis à l'issue des études réalisées par le cabinet NeM Architecte et présentée au conseil municipal le 7 juillet 2025

Monsieur le maire donne lecture de la présente convention aux membres du conseil municipal : L'engagement constitue une offre de concours émanant de M. François Pinault, formulée à son initiative exclusive, et ne créant aucune obligation pour la commune de réaliser les travaux mentionnés.

Les travaux sont décrits dans le dossier de permis de construire n° PC 035 345 25 B0008, déposé le 8 octobre 2025 et en cours d'instruction dont le formulaire Cerfa et la notice architecturale sont joints en annexe. Les travaux comprennent notamment la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface de 300 m² destiné à accueillir des activités périscolaires et extrascolaires, la création d'un nouveau préau, le réaménagement du préau existant ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

Pour la réalisation de ces travaux, M. François Pinault bénéficiera d'une autorisation d'occupation du domaine public, délivrée par la commune préalablement au démarrage du chantier.

Le terme de l'offre de concours interviendra au moment de la remise complète des ouvrages à la commune de Trévérien.

Pour information, le montant des travaux est estimé à 1.684.000 euros TTC (hors frais d'études et d'honoraires)

La convention d'offre de concours qui définit les modalités de la réalisation des travaux est annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De VALIDER** la convention d'offre de concours
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

➤ **POINTS DIVERS**

Planning prévisionnel des travaux :

PHASE 1 : De Janvier à Juin 2026

Démolition ou enlèvement du bâtiment existant

Construction du nouveau bâtiment et auvent du préau local chaudière

PHASE 2 : De Juillet à Août 2026

Poursuite de la construction du nouveau bâtiment

Raccordement réseaux chaufferie et création ouverture entre les deux préaux

Aménagement préau existant

Génie civil des cours oasis

PHASE 3 : De Septembre à Octobre 2026

Fin de la construction du nouveau bâtiment et du préau existant (second œuvre)

Plantation des cours oasis

Accueil des élèves de toutes les classes (maternelles et élémentaires) par le portail haut pendant toute la durée des travaux

Réorganisation des services périscolaires de janvier à novembre 2026 :

Déménagement des équipements le mercredi 7 janvier (***Appel à participation des élus***)

Accueil des services périscolaires (garderie du matin et du soir) transféré dans la salle du bâtiment cantine à partir du 8 janvier 2026

Centre de loisirs ALSH du mercredi et pendant les vacances scolaires délocalisé dans les classes

maternelles à partir du 14 janvier.

Salle de sieste du midi dans l'espace dédié entre les deux classes maternelles
(achat de deux lits mezzanine)

Pas de changement pour le service restauration

Réunion d'information aux parents le mercredi 10 décembre à 18h30 à la salle des fêtes

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 8 décembre 2025
- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 9 février 2026

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT**

- Samedi 13 décembre 2025
- Samedi 10 janvier 2026

La séance est levée à 19h15

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance
M. Olivier IBARRA



